

La réduction des impacts environnementaux, une des priorités stratégiques de l'aéroport Roland Garros

La maîtrise et la diminution des impacts environnementaux liés à l'exploitation et aux autres activités de l'aéroport font partie des principaux axes stratégiques de l'aéroport Roland Garros, au même titre que le développement des infrastructures, de la performance économique, de l'élévation des compétences de son personnel et de l'amélioration de la satisfaction client.

Cette priorité a été affirmée dès la constitution de la société Aéroport de La Réunion Roland Garros, attributaire en 2011 de la concession aéroportuaire. Un diagnostic environnemental de l'ensemble des installations a été réalisé en 2011 et 2012, ainsi qu'un Bilan carbone, alors que la société aéroportuaire se dotait d'un service Environnement. La priorité a d'abord été donnée à la mise en conformité réglementaire, dans un contexte marqué par le renforcement des exigences découlant du Grenelle de l'Environnement. Le diagnostic a d'autre part permis d'élaborer un plan d'actions portant sur la gestion raisonnée des déchets, la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau et la maîtrise des rejets aqueux et atmosphériques, la prévention de toute pollution, la maîtrise des émissions sonores en collaboration avec la DGAC et la protection de la faune et de la flore.

En 2013 a été mis en place un Comité Environnement Aéroportuaire, espace de dialogue visant à intégrer au projet environnemental l'ensemble des acteurs de la plate-forme. La Société Aéroportuaire utilise également cet espace pour informer les clients hébergés des modifications pouvant intervenir sur la plateforme en matière de gestion environnementale.